

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Janvier 2022



Table des matières

I. Préambule.....	3
ARTICLE 1er - OBJET DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE	4
ARTICLE 2 - GOUVERNANCE DU PRÉSENT CONTRAT.....	5
2.1 Comité de pilotage.....	5
2.2 Suivi et évaluation du CRTE.....	5
2.3 Entrée en vigueur et durée du CRTE.....	5
2.4 Evolution et mise à jour du CRTE	5
2.6 Traitement des litiges.....	6
ARTICLE 3 - COMMUNICATION	6
I. Diagnostic du territoire.	7
1. GÉOGRAPHIE, POPULATION, PÉRIMÈTRE	7
2. ATOUTS ET FAIBLESSES DU TERRITOIRE.....	20
3. PROJET DE TERRITOIRE.....	23
III. Actions.....	24
TRANSITION ÉCOLOGIQUE	
MOBILITÉS	
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ATTRACTIVITÉ.....	
LOGEMENT ET PATRIMOINE	
EAU ET ASSAINISSEMENT.....	
IV. Protocole financier.....	40
Annexes.	41
ANNEXE 1 : Tableau de bord de suivi de CRTE.....	44

I. Préambule.

Le 15 juillet dernier, à l'occasion de la déclaration de politique générale à l'Assemblée nationale, le Premier ministre a annoncé que « *d'ici la fin de 2021, tous les territoires devront être dotés de contrats de relance et de développement écologiques avec des plans d'action concrets, chiffrés, mesurables* ».

Alors que les années 2020 et 2021 resteront marquées par une crise sanitaire sans précédent par sa nature et sa durée, la « *France des territoires* » doit faire de 2021 une année de relance et de transition écologique, « *car c'est elle qui détient en large part les leviers du sursaut collectif* ».

En effet, la Covid-19 a entraîné une récession soudaine, liée à la décision de placer la sécurité sanitaire des populations au-dessus de toute autre considération et donc de mettre en œuvre des mesures de restrictions importantes de l'activité économique.

Si l'impact de cette crise est majeur pour l'économie française, l'État et les collectivités ont mis en œuvre de nombreuses mesures pour en limiter les effets. Ainsi, un plan d'urgence de 470 milliards d'euros a été déployé en mars 2020 afin de préserver le pouvoir d'achat et l'emploi des Français. La mise en œuvre de ces mesures d'urgence a constitué une **première réponse**.

Après l'indispensable sauvegarde de notre tissu économique, le gouvernement a décidé d'engager un plan de relance d'une ampleur historique. Avec ses 100 milliards d'euros, le plan France Relance est quatre fois plus important que celui qui avait été mis en place à la suite de la crise de 2008. Son objectif est de revenir le plus rapidement possible au niveau de richesse d'avant crise. Ce plan constitue une **deuxième réponse**, complétée par la territorialisation de ce plan, gage d'efficacité, d'adaptabilité, d'équité et de cohésion. La territorialisation, **troisième réponse** à la crise que nous connaissons, permettra d'accompagner les dynamiques territoriales et rendra possible la consommation efficace des crédits.

Dans cette perspective, les collectivités sont invitées à conclure un **contrat de relance et de transition écologique (CRTE)** avec l'État, lequel poursuit trois finalités :

- (i) Contribuer à la réussite du **Plan de Relance** dans les territoires en impliquant toutes les collectivités.
- (ii) Accompagner, sur la durée du mandat communautaire (2020-2026), la concrétisation du **projet de territoire de chaque collectivité** engagée avec les acteurs territoriaux autour d'une double ambition de transition écologique et de cohésion territoriale, avec une approche transversale de l'ensemble des politiques publiques (culture, sport, santé, éducation, économie, habitat, commerce, agriculture...).
- (iii) Traduire un **nouveau cadre de dialogue** entre l'État et les collectivités illustrant une approche différenciée et simplifiée de la décentralisation.

La vision de long-terme de ces contrats repose sur la capacité de développer la résilience des territoires face aux crises, qu'elles soient sanitaires, économiques, sociales ou climatiques et de conforter l'évolution vers une économie plus écologique, plus compétitive et plus solidaire.

Le CRTE s'inscrira en parfaite cohérence avec la stratégie régionale « Eau – Air - Sol » et avec l'ensemble des schémas de cohérence territoriale (SCOT), plans locaux d'urbanisme (PLU), plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET) et contrats locaux de santé.

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

La Préfète de la Drôme, la présidente du Conseil Départemental de la Drôme et le Président de la Communauté de Communes du Royans Vercors



A ce jour, la Communauté de communes du Royans Vercors est engagée dans les dispositifs suivants :

Contrat	Objet / Parties	Date de signature	Echéance
ACTION COEUR DE VILLE	/		
OPÉRATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE	/		
Programme POIA3 Espace Valléen Vercors	EPCI du PNR du Vercors, PNR Vercors, Région, Europe, Etat (commissariat de massif)	en cours	2026
CONTRAT DE RURALITÉ	CC ROYANS VERCORS / PRÉFECTURE DE LA DRÔME, cofinancement Conseil Régionale et Conseil départemental	2018	2021
PETITES VILLES DE DEMAIN	Redynamisation bourgs centre / Communes St Jean en Royans, La Chapelle en Vercors, CC du Royans Vercors, Conseil départemental de la Drôme, Préfecture de la Drôme	Janvier 2022	juin 2023
CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE		20 Février 2020	

Le présent CRTE permettra d'assurer la simplification et la convergence de l'ensemble de ces dispositifs de contractualisation. Afin d'assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE, les représentants de l'État et de la Communauté de communes du Royans Vercors mettent en place une gouvernance conjointe précisée à l'article 2 du présent accord.

Le présent **contrat de relance et de transition écologique** est conclu :

Entre l'État, représenté par Madame Elodie DEGIOVANNI, Préfète de La Drôme

Entre le Conseil Départemental de la Drôme, représenté par Madame Marie Pierre MOUTON, Présidente

Entre la Communauté de communes du Royans Vercors, représentée par M Pierre Louis FILLET, Président

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1er - OBJET DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le présent contrat exprime et consacre l'ambition commune des parties d'apporter une réponse puissante aux conséquences de la crise à court, moyen et long-terme, en soutenant de manière renforcée le secteur économique et l'emploi et en plaçant au cœur de leurs actions l'objectif de transition écologique. Les parties s'engagent à ce que la Communauté de communes du Royans Vercors soit accompagnée pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un contrat de relance et de transition écologique construit à partir des besoins du territoire.

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

La Préfète de la Drôme, la présidente du Conseil Départemental de la Drôme et le Président de la Communauté de Communes du Royans Vercors



Sur ces principes, les parties conviennent de mesures qu'elles comptent mettre en œuvre de manière rapide et efficiente et ainsi démultiplier l'effet de levier des financements publics, au travers notamment de cofinancements sur des projets majeurs de la Communauté de communes du Royans Vercors.

Ces cofinancements pourront être portés par des crédits issus d'une dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) renforcée, de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), et/ou de toute autre ligne de financement dédiée du plan de relance.

Enfin, les parties s'engagent à participer au déploiement du plan de relance en accompagnant des projets de relance mis en œuvre sur le territoire par d'autres acteurs locaux, notamment les collectivités territoriales, les associations et les entreprises, dans un principe de solidarité territoriale.

Dans un souci partagé de souplesse et de simplification, les engagements présentés dans le CRTE pourront être adaptés à tout moment pour tenir compte des évolutions de la situation locale ou des conditions de mise en œuvre du plan de relance.

Il est rappelé que la signature de ce CRTE n'induit pas nécessairement un financement de la part de l'Etat sur l'ensemble des actions recensées dans le contrat, les fonds étant attribués en fonction des crédits disponibles et de la maturité des projets.

ARTICLE 2 - GOUVERNANCE DU PRÉSENT CONTRAT

2.1 Comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département de la Drôme ou son représentant et par le Président de la Communauté de communes du Royans Vercors ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de la Communauté de communes du Royans Vercors, des services de l'État, de représentants de la région Auvergne-Rhône-Alpes, du département de la Drôme, ainsi que d'autres établissements publics ou opérateurs mobilisés en appui du CRTE (ADEME, CDC, PNR, etc.) et tout autre partenaire utile.

Il siégera au moins une fois par an pour :

- valider l'évaluation annuelle du CRTE sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage afin de proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions. Par

ailleurs, il pourra être sollicité pour entendre, enrichir, animer, coordonner la dynamique du CRTE.

Le comité de pilotage pourra consulter les maires des communes concernées par les projets examinés et se réunir en formation restreinte et/ou territoriale si les circonstances le justifient.

2.2 Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi et régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des différentes orientations et actions (réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...) (ANNEXE 1). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants de l'intercommunalité concernée et de l'État. Il est présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés peuvent être établis de façon complémentaire. Ce dispositif d'évaluation s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

2.3 Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat, jusqu'au renouvellement des conseils communautaires en 2026.

2.5 Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE n'est pas figé, il est évolutif et peut faire l'objet de modifications.

Le corps du CRTE peut être modifié par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE.

2.6 Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Grenoble.

ARTICLE 3 - COMMUNICATION

L'État et la collectivité s'engagent à mettre en œuvre une communication coordonnée afin de mettre en lumière le déploiement du CRTE au plus près du territoire.

II. Diagnostic du territoire.

1. GÉOGRAPHIE, POPULATION, PÉRIMÈTRE

La communauté de communes du Royans-Vercors (CCRV) est une communauté de communes située dans le département de la Drôme en région Auvergne-Rhône-Alpes. Elle a été créée le 1er janvier 2017 par la fusion de deux anciennes intercommunalités du Vercors et du Pays du Royans. Le territoire communautaire est situé au nord-est du département de la Drôme, en limite du département de l'Isère et est composé d'un ensemble de communes rurales du piémont et des hauts-plateaux de la partie occidentale du massif préalpin du Vercors. Il est bordé à l'ouest par la plaine de Valence et au sud par la vallée de la Drôme, au nord la vallée de l'Isère, à l'Est par la partie orientale du massif préalpin du Vercors. Le territoire intercommunal à la particularité d'être intégralement dans le périmètre du Parc Naturel Régional du Vercors, l'EPCI vient structurer la partie Sud du cœur de Parc.

Le territoire présente certaines caractéristiques notables :

Un territoire à très large dominante rurale :

- 18 communes : Saint Jean en Royans (2868 habitants – Le Chaffal (39 habitants),
- Altitude : 180 m - St Nazaire en Royans - 1707 m Serre de Montué - Bouvante,
- Démographie : 9636 habitants au 1er janvier 2017
- Densité moyenne de 20 habitant /km²
- Taux variation annuelle de la population : -0,05% dont variation naturelle -0,17% (2011-2016),
- 21% de la population a moins de 19 ans et 30% plus de 60 ans. Indice de jeunesse : 0,71
- 4313 ménages composés à 35% personne seule,
- Imposition des ménages : 64% non imposés,
- Mobilité professionnelle : 62,6% des actifs résidant travaillent sur une autre commune dont 38,1% hors territoire EPCI,
- Logement : vacance 8%, 46% logements construits avant 1970, 45% des logements type 5 ou plus.

La géographie du territoire intercommunal et du bassin de vie vient s'organiser autour de deux entités imbriquées qui, chacune, font centralité à leur échelle :

- Le Royans, sur les piémonts du Vercors ouvert vers l'ouest sur la plaine de l'Isère (7 600 habitants) avec Saint Jean en Royans comme centre-bourg principal d'une douzaine de communes. Le Royans est une région à dominante rurale mais en forte interdépendance avec les territoires voisins du fait d'une accessibilité aisée par la vallée de l'Isère.
- Le plateau du Vercors, dans la partie montagneuse à l'Est (2100 habitants) est plus enclavé du fait des contraintes physiques du relief ; il regroupe 5 communes autour de La Chapelle en Vercors.

Le paysage dans ses composantes naturelles, agricoles et bâties offre une traduction visible des évolutions socio-économiques que connaît ce territoire. L'attractivité confirmée du Royans Vercors entraîne une concurrence accrue sur l'espace entre les différents acteurs et secteurs d'activités afin de concilier fonction productive, récréative, résidentielle...

Les nouveaux défis sociaux et environnementaux conduisent à inventer de nouvelles formes urbaines, d'avoir recours à de nouveaux matériaux et de nouvelles ressources énergétiques,...et de débattre sur le futur de la politique d'aménagement.

• Principaux axes de circulation :

Sa localisation au Sud du Sillon Alpin (Genève-Valence) bénéficie de la proximité avec les pôles urbains de Valence et de Grenoble par l'existence des infrastructures de transport autoroutière et ferroviaire implantées sur la vallée de l'Isère. Les infrastructures de transport s'articulent principalement depuis la Vallée de l'Isère (A49, accès gare TGV, gare TER), qui viennent irriguer le piémont du Royans puis le plateau du Vercors via un réseau routier départemental assez dense pour un territoire rural.

Les services de transports publics et collectifs sont globalement limités avec une ligne de bus interterritoriale.

Les mobilités rurales : Le Royans-Vercors est un territoire rural, peu dense, avec des dénivélés importants et un réseau de transports en commun très peu développé. La voiture individuelle y a ainsi une forte place, entraînant un impact environnemental et financier pour les ménages conséquent.

Quelques données de mobilités sur le Royans-Vercors:

- Voiture, camion et fourgonnette = 80,4% des déplacements professionnels sur le Royans-Vercors (INSEE, 2017)
- Parmi les actifs résidant dans le Royans-Vercors :
- 24,5% travaillent dans une autre commune du Royans-Vercors,
- 38,1% travaillent hors de la CCRV (dont 10,7% sur Romans-Bourg de Péage, 21,8% hors Drôme-Ardèche)
- Parmi les personnes travaillant sur le Royans-Vercors :
- 46,9% habitent dans la même commune,
- 30,7% habitent dans une autre commune du Royans-Vercors
- 22,4% habitent hors CCRV (dont 7,8% sur Romans-Bourg de Péage, 10,8% hors Drôme-Ardèche)
- Le secteur du transport (de personnes et de marchandises) sur le Royans-Vercors (chiffres de l'ORCAE) : 31% de la consommation d'énergie finale, dont 93% de cette énergie est issue de produits pétroliers et 27% des émissions de gaz à effet de serre.

L'offre intracommunautaire alternative à la voiture individuelle est pour l'instant assez sommaire :

- Les gares TER les plus proches de Saint Hilaire du Rosier et Saint Marcellin desservent les secteurs de Romans, Valence et Grenoble; et celle de Die dessert Valence, Gap et Briançon.
- Le service de bus de la Région est peu développé : une ligne matin et soir vers Romans / Valence, avec peu d'arrêts.
- La Région propose un service de transport à la demande pour les territoires non desservis par une ligne de bus régulière.
- Le Centre Social La Paz organise un service régulier via des navettes sociales et solidaires et du TAD.
- Les mobilités actives sont peu développées au regard des distances et du relief, un schéma directeur cyclable est en cours d'élaboration.

Des infrastructures de transport d'importance aux portes du territoire :

- La situation géographique du territoire au Sud du Sillon alpin entre les agglomérations grenobloise et valentinoise entre Alpes et Vallée du Rhône lui permet de bénéficier, en revanche, de la proximité immédiate des grandes infrastructures de transport telles que l'autoroute A49 et la gare TGV de Valence.

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

La Préfète de la Drôme, la présidente du Conseil Départemental de la Drôme et le Président de la Communauté de Communes du Royans Vercors



• Infrastructures énergétiques (ENR, nucléaire, etc.)

Production locale :

- Le volume d'électricité consommé chaque année (54 GWh) est couvert à 38% par la production locale d'électricité renouvelable (20,6 GWh) principalement issue de l'hydroélectricité.
- Le volume de chaleur consommé chaque année (estimé à 108 GWh) est couvert à 29% par la production locale de chaleur renouvelable (31 GWh), le reste étant essentiellement fourni par les produits pétroliers puis l'électricité.
- En ce qui concerne la mobilité, quasiment la totalité des besoins (64 GWh) sont couverts par les produits pétroliers.
- Lors du travail réalisé dans le cadre du TEPOS Vercors, les potentiels de développement les plus importants ont été identifiés sur la chaleur bois énergie et solaire thermique (des potentiels pour multiplier par 3 la production actuelle) et l'électricité photovoltaïque (des potentiels pour augmenter de 54% la production actuelle), et de manière moindre sur le biogaz.

Consommations d'énergie :

- Le Royans-Vercors consomme 204 GWh/an d'énergie finale, tous secteurs confondus. Le secteur des bâtiments (résidentiel et tertiaire) consomme 60% de l'énergie finale, et les transports 31% :
- Les enjeux principaux de la transition énergétique se situent donc essentiellement dans ces 2 domaines, représentant 91 % des consommations actuelles : rénovation énergétique des bâtiments, conversion des systèmes de chauffage vers des énergies renouvelables thermiques (bois, solaire thermique ...) et développement des alternatives aux carburants pétroliers et à la voiture individuelle.
- Le territoire est dépendant de l'énergie pétrolière, qui représente 57% des consommations finales. Il y a donc une réelle mutation à opérer pour construire un territoire souhaitant devenir indépendant des produits pétroliers, actuellement utilisés essentiellement dans les transports (carburant) et dans le résidentiel (chauffage au fioul).

Production d'énergies renouvelables

- Au total, le Royans-Vercors produit 82 GWh/an d'énergies renouvelables :
- La production locale d'énergie est dominée par la production d'électricité renouvelable (51 GWh), dont 50 GWh d'hydroélectricité. La production de chaleur renouvelable représente 31 GWh, essentiellement avec la filière bois énergie.
- Deux sociétés citoyennes de production d'électricité photovoltaïque (centrales villageoises) en 2019, elles avaient implanté 43 installations photovoltaïques, pour une puissance totale de 591 kWc.

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

La Préfète de la Drôme, la présidente du Conseil Départemental de la Drôme et le Président de la Communauté de Communes du Royans Vercors

• Tissu économique (secteurs primaire, secondaire et tertiaire)



• Le tissu économique du Royans Vercors, son évolution :

Les caractéristiques du territoire ont profondément évolué au cours de ces dernières décennies. Les activités traditionnelles de la tabletterie-tournerie et du tissage, fortement présentes sur le Royans jusque dans les années 80, ont progressivement fermé.

Aujourd’hui le tissu économique du territoire est diversifié, avec plus de 800 établissements actifs (hors agriculture), qui œuvrent dans les secteurs du tourisme, dans les secteurs traditionnels de l’agro-alimentaire, du bois, de la construction... et est également fortement marqué par une économie présentielle.

L’activité économique se distingue aussi par la présence d’entreprises sur des technologies plus pointues : chimie, matériaux et polymères pour le domaine médical ; production, stockage et distribution d’hydrogène ; ou encore fabrication de tissus techniques pour l’aéronautique.

Le territoire compte environ 4 000 actifs ayant un emploi, dont 80% sont salariés. La proportion de 20% d’actifs non-salariés (indépendants, employeurs, aides familiaux) est relativement importante par rapport à la moyenne départementale. Les effectifs salariés se répartissent entre équitablement entre secteur public et secteur privé.

• Commerce, services et artisanat

Malgré un niveau important d’évasion commerciale vers les zones urbaines à proximité (Saint Marcellin, Romans sur Isère et Valence), le commerce et l’artisanat restent relativement bien présents et proposent des services diversifiés qu’il est toutefois nécessaire de redynamiser ou de pérenniser (vieillissement des surfaces de vente, transmission/reprise, pas de porte à reprendre...).

• Administration publique, enseignement, santé et action sociale

Le secteur représente 1329 emplois soit 42 % de l’emploi salarié sur le territoire. Il est noté la présence de deux grands employeurs dans le champ sanitaire et social, notamment du handicap, représentant 500 emplois.

Ce secteur d’activité a notamment permis de compenser le déclin brutal de l’économie industrielle dans les années 2000. Néanmoins, une menace pèse avec la fermeture possible d’un des centres MGEN, qui provoquerait une perte conséquente d’emplois locaux, directs et indirects.

• Le secteur du BTP

De nombreuses entreprises travaillent dans le secteur du bâtiment et de la construction qui représente près de 15% des entreprises du territoire.

• Agriculture et Alimentation

L’agriculture représente 9% des emplois de la CCRV. Le territoire compte 182 fermes pour 10 000 ha.

Depuis 2010, le taux de renouvellement des agriculteurs est quasi à l’équilibre (10 installations par an en moyenne).

82% des fermes ont une production animale : des bovins lait pour la moitié. Les productions végétales se concentrent sur le Royans, et la production de noix domine pour moitié ces fermes. La consommation de produits phytosanitaires, très faible sur le Vercors, est assez importante sur le Royans en cultures végétales (céréales, noix).

Les filières de qualité sont très présentes sur le territoire et se développent continuellement : elles permettent à l’agriculture de montagne de se maintenir malgré des conditions d’exploitation difficiles. Plus des 3/4 des fermes du Royans-Vercors détiennent au moins un signe de qualité (AB, SIQO, HVE). La demande pour ces produits de renom est forte dans la restauration et des distributeurs des bassins de consommation à proximité. L’objectif est aussi de permettre à tous les habitants du territoire d’y avoir accès facilement.

Pour le territoire du Royans Vercors les enjeux sont multiples et variés : la préservation du foncier agricole, la diversification des productions agricoles pour améliorer la capacité nourricière du territoire, la relocalisation d’une partie des débouchés et des approvisionnements alimentaires des restaurants et commerçants, l’accès à une alimentation de qualité pour tous et l’accompagnement des consommateurs vers un changement des habitudes de consommation.

• L’économie touristique en Royans Vercors

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

La Préfète de la Drôme, la présidente du Conseil Départemental de la Drôme et le Président de la Communauté de Communes du Royans Vercors



Eléments clefs :

- en une capacité d'accueil touristique de 4 700 lits dont 2500 en hôtellerie de plein air peu qualifiée et peu visible
- un office de tourisme catégorie 2 en évolution
- une double saisonnalité mais une part hivernale plus réduite en terme de fréquentation
- une offre patrimoniale spécifique remarquable et (très) diversifiée, telle que monuments religieux, patrimoine routier, tourisme mémoriel...
- un slow tourisme mais avec des mobilités encore très carbonées

Si le territoire du Royans Vercors a un potentiel touristique fort au regard des attentes clientèles (sensible à l'accueil, ouvert au tourisme durable, à la recherche de "moments enchanteurs", d'une vitalité active, plus curieux, en attente d'immersion...), et ce renforcé par la crise sanitaire et les confinements. Le territoire présente un patrimoine culturel intéressant et propose des sites et éléments caractéristiques de chaque grande période historique. Le patrimoine préhistorique, les événements de la Résistance et les routes du Vercors font l'objet de programmes de valorisation et de mise en réseau des sites porté à l'échelle du PNRV. Néanmoins l'offre globale nécessite d'être structurée et qualifiée afin notamment d'augmenter l'occupation des lits qui reste globalement bas (2 campings/3 non classés, 1 seul hôtel 3 étoiles sur 9).

● La vie culturelle du territoire

Sur le plan culturel, au niveau du spectacle vivant et du cinéma, le territoire est marqué par un tissu associatif dynamique qui porte de nombreuses initiatives culturelles sous la forme de manifestations ponctuelles ou via des programmations itinérantes tout au long de l'année.

Le territoire compte peu d'équipements culturels « fixes ». Une salle polyvalente est équipée pour accueillir des spectacles de manière adaptée : la salle La Parenthèse à Saint Jean en Royans.

Le lieu de création « La Navette » accueille toute l'année des artistes en résidence dans une ancienne friche industrielle à St Laurent en Royans.

Les médiathèques intercommunales regroupées en réseau sont des lieux culturels de proximité importants. Également, l'école de musique intercommunale est présente sur deux sites : à St Jean en Royans et La Chapelle en Vercors. Les locaux de St Jean en Royans ne sont plus adaptés et aux normes pour l'accueil du public. Des travaux de réhabilitation ou de création de nouveaux locaux sont envisagés durant le mandat 2020-2026.

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

La Préfète de la Drôme, la présidente du Conseil Départemental de la Drôme et le Président de la Communauté de Communes du Royans Vercors



• Caractéristiques sociales de la population : pauvreté, emploi, etc.

Chiffres clefs :

- 4 075 personnes couvertes par la Caf (2016)
- Taux de couverture Caf : 42,1 % (48,8 % en Drôme)
- Solde migratoire et naturel en baisse depuis 2012.
- Forte proportion d'allocataires CAF/MSA isolés, notamment sur les communes importantes (48% à Saint Laurent en Royans, 45% à Saint Jean en Royans, contre 41% à l'échelle intercommunale et 38% en Drôme).
- Territoire vieillissant (30% de plus de 60 ans) avec population souhaitant rester à domicile car services adaptés et présence de nombreux équipements médico-sociaux.
- Des points d'accueil, des services et un tissu associatif bien développés sur les villes centre principalement
- Des allocataires globalement moins fragiles, malgré des poches de précarité
- Taux de chômage moins élevé qu'au niveau départemental 10.8 % en 2017 (contre 14% en Drôme). Taux plus élevé sur le Vercors.
- Revenu fiscal de référence moyen de 22 352 €, plus bas qu'au niveau départemental (24 750 €).
- 3.1 % des foyers bénéficient du RSA (contre 5.1 Drôme).
- 63.9 % de la population est non imposable (57.9% Drôme). Les habitants sont très nombreux à percevoir des minima sociaux, notamment allocations liées au handicap (présence d'établissements médicaux sociaux)
- Population moins bien qualifiée 37% (29% Drôme) n'a pas de diplôme ou BEPC. Les jeunes restent peu qualifiés par rapport à la moyenne nationale.
- La pauvreté frappe plus fortement les familles monoparentales, qui sont 59 % à vivre sous le seuil des bas revenus.

Un territoire qui est attractif et accueille de nouveaux habitants venant chercher une qualité de vie et une taille de logement pour un prix inférieur à d'autres territoires limitrophes, avec des besoins et attentes «urbaines» en termes de services, qui sont centralisés sur les communes de Saint Jean en Royans et La Chapelle en Vercors.

Au-delà, le territoire possède une grande richesse associative qui est une véritable source d'initiatives, d'actions et de liens entre les habitants, dont deux recycleries porteuses d'un message alternatif à la consommation.

• Caractéristiques environnementales : sensibilité aux sujets environnementaux

● Mobilité

- Nombre de kilomètres de pistes cyclables et existence de parking à vélos sécurisés : /
- Existence de pôle multimodaux : pôle incluant arrêt transports publics / mobilités actives / covoiturage. Six pôles sont répartis sur le territoire de l'EPCI et ses principales communes.
- Existence de zone à faible émissions : /
- Existence de voies réservées au covoiturage : aucune, six aires de covoiturage existent sur le territoire.
- Automobile :
 - Part de véhicules électriques ou hybrides dans le parc des collectivités et dans le parc privé (pas de données). La part des véhicules électriques dans le parc des collectivités est limitée : 2 véhicules électriques (moins 5% du parc véhicule)
 - Nombre de bornes de recharge électrique ouvertes au public : 6 bornes (soit 12 points de charge) mises en place par le SDED 26 intégrées au réseau E-born.
 - Part du territoire couvert par une autorité organisatrice de la mobilité : territoire couvert à 100% au 1er juillet 2021 par la Région AURA.

● Energie et climat

- Émissions de gaz à effet de serre du territoire :
 - Total : 71 ktéqCO2/an, soit 100 fois moins que ses capacités de stockage (7980 ktéqCO2/an).
 - Par habitant : en moyenne 8,054 teqCO2/hab
 - Consommations énergétiques du territoire (toutes énergies incluant le carburant et les énergies fossiles de chauffage) : le Royans-Vercors consomme 204 GWh/an d'énergie finale, tous secteurs confondus.
- Production annuelle d'énergie renouvelable (méthanisation, éolien, solaire, hydro-électricité..) : au total, le Royans-Vercors produit 82 GWh/an d'énergies renouvelables.
- Existence de réseaux de chaleurs, ainsi que leur combustible (part d'énergie renouvelable) : le chauffage au bois, collectif et individuel est déjà bien présent sur le Royans-Vercors avec 2 réseaux de chaleur, à Vassieux en Vercors et St Jean en Royans, et 26 chufferies, publiques et privées.

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

La Préfète de la Drôme, la présidente du Conseil Départemental de la Drôme et le Président de la Communauté de Communes du Royans Vercors



• Traitement des déchets / économie circulaire

La Communauté de Communes du Royans Vercors a les compétences collecte et traitement des déchets ménagers. Le traitement est délégué au SYTRAD (Syndicat Traitement des Déchets Ardèche Drôme) auquel la collectivité adhère, situé à Portes lès Valence.

Selon la typologie ADEME, le territoire est mixte à dominante rurale. La répartition des tonnages collectés sur le territoire est la suivante (année 2019) :

Flux	Mode	destination	Tonnage 2018	Tonnage 2019	Evolution
Collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR)	Points de regroupements	CVO Beauregard Baret – SYTRAD (26)	2 333 t	2 295 t	-1,7 %
Collecte des emballages légers (corps creux)	Apport volontaire	Centre de tri SYTRAD (26)	95 t	106 t	+11,6 %
Collecte des papiers cartons journaux magazines (corps plats)	Apport volontaire	Centre de tri SYTRAD (26)	258 t	265 t	+2,7 %
Collecte du verre	Apport volontaire	OI Manufacturing Lavilledieu (07)	407 t	438 t	+7,6 %
Collecte des déchets textiles	Apport volontaire	Le Relais (42)	29 t	41 t	+41,4 %

• Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) :

- Collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR) en point de regroupement : 482 points de regroupement maillent le territoire.
- Collecte et transfert des ordures ménagères résiduelles au Centre de Valorisation Organique (CVO) de Beauregard-Baret réalisés en régie. Rupture de charge uniquement pour le secteur du Vercors, une fois collectées, les ordures ménagères résiduelles sont stockées sur la station de transfert de Loscence à la Chapelle en Vercors, avant d'être transportées au centre de traitement (CVO).
- Traitement des OMR via le CVO qui permet d'isoler, à partir des OMR, les déchets fermentescibles pour produire du compost normé sur site, ainsi que les combustibles en vue d'une valorisation énergétique dans des unités spécialisées.
- Les refus (combustibles non valorisés, encombrants et déchets ultimes) sont enfouis à l'ISDND de Chatuzange le Goubet.

○ Emballages ménagers (recyclables) :

- Emballages ménagers collectés en point d'apport volontaire : 73 points d'apports volontaires maillent le territoire, comprenant pour la majorité 3 flux : plastique-métal ou emballages légers (corps creux), papier cartons journaux magazines (corps plat), verre.
- Collecte et transfert des emballages ménagers au centre de tri réalisés en régie.
- Traitement des recyclables (sauf verre) au Centre de Tri de Portes les Valence géré par le SYTRAD avec tri des différents matériaux ensuite envoyés dans des centres de recyclage.

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

La Préfète de la Drôme, la présidente du Conseil Départemental de la Drôme et le Président de la Communauté de Communes du Royans Vercors



- Déchèteries :
 - Deux déchèteries opérationnelles le territoire, situées à Saint Laurent en Royans et à la Chapelle en Vercors.
 - Haut de quai et bas de quai gérés en régie sur les deux sites.

	Saint Laurent en Royans (en tonnes)	La Chapelle en Vercors (en tonnes)	Destinataire
Bois	465	158	VALORSOL et NEGOMETAL
Cartons	175	51	Centre de tri - Portes-les-Valence
Encombrants	625	143	Stockage - Chatuzange-le-Goubet
Déchets verts	1332	100	Royans : plateforme de compostage Fertidrome à Chatuzange le Goubet) / Vercors : Station ski Col du Rousset
Ecomobilier	133	39	
Ferraille	206	51	NEGOMETAL
DDS particuliers	6	3,8	Eco DDS
DDS professionnels	6,5	1,3	TREDI
Déblais et gravats	930	100	Royans : stockage en déchèterie puis évacuation par une entreprise locale / Chapelle : Stockage à l'ISDI Loscence - Chapelle-en-Vercors (La)
D3E (déchets d'équipements électriques et électroniques)	70	35	Ecosystème
Piles et accumulateurs	1,4	1,1	Corepile
Lampes	0,6		Recylum
Huiles de vidange	10	2,6	Volle

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

La Préfète de la Drôme, la présidente du Conseil Départemental de la Drôme et le Président de la Communauté de Communes du Royans Vercors



Huiles alimentaires usagées	0,9	Royans : Allo à l'huile / Vercors : Oleovia
Cartouches d'encre	0,1	Collectors
Capsules Nespresso	1	0,2
Total avec gravat (t)	3963	686
Pneumatiques (tonnage commun)	17	ALIAPUR
Batteries auto (tonnage commun)	2,5	NEGOMETAL
Polystyrène (tonnage commun)	2	VALORSOL
Films d'enrubannage (tonnage commun)	41	ADIVALOR
Total avec gravat	4712 tonnes	
Total hors gravat	3682 tonnes	

- **Recycleries :**
 - Deux recycleries associatives existantes sur le territoire, situées à Saint Laurent en Royans et à la Chapelle en Vercors.
 - Entre 700 et 1 000 m³ de déchets réutilisables sont récupérés chaque année.
 - Animation d'ateliers de réparation gratuits auprès de la population.
 - Forte implication dans les manifestations locales.
 - Projet d'accentuer la place de ces organismes dans la gestion territoriale des déchets et de développer le réemploi (matériaux par exemple).
 - Besoin élevé de foncier bâti pour accueillir plus dignement ces organismes.
- **Agriculture et alimentation locale**

La CCRV s'engage dans l'accompagnement de l'évolution des pratiques alimentaires et développement de la consommation de produits de proximité durables et de qualité. Certaines actions sont mises en place telles que:

- pour les habitants et visiteurs : carte de géolocalisation des producteurs et points de vente, articles sur l'agriculture locale, ses produits et son visage (presse locale),
- pour les scolaires : temps d'animation construits en concertation avec les enseignants tout au long de l'année pour faire découvrir les producteurs et produits locaux, travailler sur la perception et la connaissance des légumes par les enfants, réintroduire les légumineuses pour diminuer la part carnée dans l'alimentation,
- pour les élus des communes en gestion concédée pour leur restauration scolaire : rédaction d'un cahier des charges commun pour l'approvisionnement des écoles.

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

La Préfète de la Drôme, la présidente du Conseil Départemental de la Drôme et le Président de la Communauté de Communes du Royans Vercors



La CCRV s'engage aussi dans l'accompagnement et valorisation des modes de production agroécologiques, dont l'agriculture biologique, incluant la préservation de l'eau. Certaines actions sont mises en place telles que:

- Pour les filières : sur la gestion des filières, une attention particulière pour le développement des filières maraîchères et volaille ponte bio, ainsi qu'un travail sur le changement de pratiques.

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

La Préfète de la Drôme, la présidente du Conseil Départemental de la Drôme et le Président de la Communauté de Communes du Royans Vercors



La CCRV souhaite lutter contre le gaspillage alimentaire. Certaines actions sont mises en place telles que:

- pour les scolaires De nouvelles thématiques sont réfléchies comme la lutte contre le gaspillage alimentaire (animation, pesée dans les cantines, table de tri).

• Lutte contre artificialisation des sols

D'après la SAFER Auvergne – Rhône – Alpes, la SAU (Surface Agricole Utile) en 2017 est de 8 510 ha, soit 18 % de la surface totale du territoire du Royans – Vercors. C'est 4,5 % de la SAU drômoise.

Entre 1999 et 2017, 255 ha agricoles ont disparu, ce qui correspond à une moyenne annuelle de 13,5 ha. En comparant avec les autres EPCI de la Drôme, nous observons que la vitesse de disparition de l'espace agricole sur la CCRV est équivalente à la vitesse moyenne départementale, à savoir - 0,15% de SAU par an. Cela signifie qu'en moyenne, chaque année, 0,15 % de l'espace agricole du territoire intercommunal disparaît. A titre de comparaison, c'est 0,22 % sur le territoire de l'agglomération de Montélimar et 0,04 % sur le territoire de la CC du Diois.

L'analyse de ces 255 ha de SAU perdus entre 1999 et 2017 : 131 ha se sont artificialisés et 124 ha ont été reconquis par la nature. Vassieux-en-Vercors est la commune qui perd le plus d'espace agricole avec - 55,26 ha, essentiellement au profit d'espaces naturels et forestiers. A l'inverse, Léoncel est la seule commune qui voit sa SAU augmenter de + 7,29 ha suite à la réouverture d'espaces naturels.

Depuis 2012, la SAFER dispose de données concernant la consommation foncière « masquée » : « il s'agit de la consommation des espaces productifs agricoles par des non agriculteurs qui se rendent propriétaires de terres, soit lors d'un achat résidentiel (acquisition d'une maison avec jardin et quelques milliers de mètres carrés de terres ou prés), soit lors d'achats d'agrément (achat d'un pré, extension d'un jardin, etc.). Ces terrains ne sont pas soustraits de « l'espace nature », car ils ne sont pas urbanisés, mais ils mutent vers un nouvel usage difficilement réversible. En témoigne le prix moyen consenti pour acheter ces terrains qui est largement supérieur au prix agricole. » (SAFER, 2019). La consommation « masquée » représente une surface de 56 ha entre 2012 et 2017, soit une perte de 9 ha/an. 75 % de cette consommation foncière est le fait d'un achat résidentiel par un non agriculteur.

- Etat avancement PLUi : réflexion engagée quant aux modalités nécessaires à la prise de compétence pour élaborer le document d'urbanisme.

- Superficie totale de la CCRV : 47 600 ha, répartition des typologies environnementales.
- Surfaces agricoles (2010) : 8 775 ha (hors St Agnan) soit 18% de la surface totale CCRV
- Surfaces forestières : 32 807 ha soit 69% de la surface totale CCRV
- Surfaces Natura 2000, 9 541 ha soit 20% de la surface totale CCRV
- Surfaces cumulées des ENS, 605 ha soit 1,2% de la surface totale CCRV
- Surface de la Réserve Naturelle des Hauts Plateaux sur la CCRV, 3516 ha soit 7,3% de la surface totale CCRV

- Potentiel de recyclage foncier (incluant les surfaces des friches à réhabiliter) : 140 gisements identifiés dont 54 en « renouvellement urbain ».
- Une répartition des gisements assez hétérogène par rapport au poids démographique des communes. Des potentiels largement excédentaires par rapport aux besoins. Le repérage foncier réalisé en 2017 précise : 126 ha repérés au total dont 37 ha en renouvellement urbain (30 ha pour le logement et 6 ha pour le foncier à vocation économique).

• Eau et assainissement

- Etude transfert de compétences Eau / Assainissement en cours de réalisation avec rendu final programmé en 2022.
- Compétence Eau potable assumée directement par les communes (pour 10 d'entre elles) ou via un syndicat (3 syndicats sur le Royans - Vercors).
- Compétence Assainissement Collectif assumée directement par les communes (pour 9 d'entre elles) ou via un syndicat (2 syndicats sur le Royans - Vercors).
- Missions du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) assurées par la CCRV. 2 communes sur 18 ne disposent d'aucun système d'assainissement collectif.

Globalement sur le territoire, 6 000 abonnés environ en eau potable (500 000 m³ vendus par an), 1 391 installations en

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

La Préfète de la Drôme, la présidente du Conseil Départemental de la Drôme et le Président de la Communauté de Communes du Royans Vercors assainissement individuel, 5 000 abonnés environ en assainissement collectif (350 000 m³ récoltés par an).



- Ouvrages recensés en eau potable : 26 captages et 40 réservoirs.
- Ouvrages recensés en assainissement : 14 stations d'épuration, près de 20 postes de refoulement.
- Installations en eau potable : réseaux très diversifiés avec un âge variable (construction 1930 à nos jours). Réhabilitation à prévoir sur certains ouvrages et installations (réservoirs, robinetterie et canalisations).
- Installations en assainissement : la majorité des stations d'épuration sont relativement récentes mais certaines nécessitent des travaux d'amélioration. La plus grosse station d'épuration, qui regroupe notamment 8 communes du territoire (STEP du SMABLA) présente une forte problématique d'eaux claires parasites issues d'un réseau trop vétuste.
- Mode d'exploitation des ouvrages : sauf pour deux syndicats (SIEAV et SIE Sud Valentinois) et pour une commune qui sont en affermage (via VEOLIA), les autres exploitants fonctionnent en régie direct ou via la CCRV sous forme de prestations de service assurées par ses agents techniques.

- Tarifs de l'eau et de l'assainissement : ils restent très variables sur le territoire :

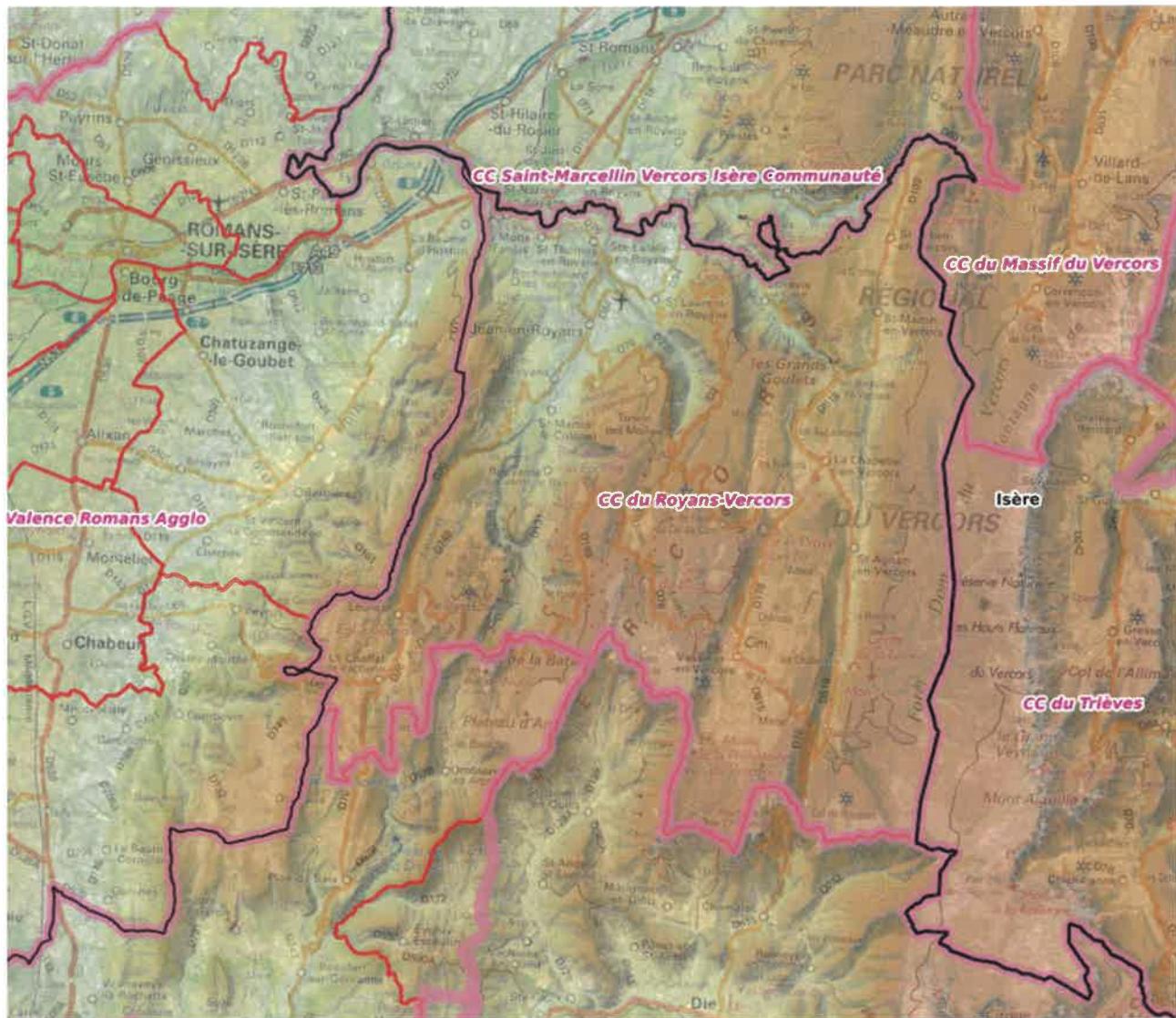
	Eau potable	Assainissement
Maximum	2,04 € HT/m³	3,02 € HT/m³
Minimum	0,79 € HT/m³	0,30 € HT/m³
Moyenne	1,41 € HT/m³	1,81 € HT/m³

- Assainissement individuel : fréquence des contrôles périodiques fixée à 7 ans, 230 contrôles périodiques réalisés par an, 30 contrôles de conception par an et 40 contrôles d'exécution par an. Au total, 54 % des installations sont classées comme non conformes. 18 % de l'ensemble des installations sont classées comme points noirs (non conformes avec danger pour la santé et/ou l'environnement).

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

La Préfète de la Drôme, la présidente du Conseil Départemental de la Drôme et le Président de la Communauté de Communes du Royans Vercors

• Carte et périmètre de la collectivité



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

La Préfète de la Drôme, la présidente du Conseil Départemental de la Drôme et le Président de la Communauté de Communes du Royans Vercors



2. ATOUTS ET FAIBLESSES DU TERRITOIRE

Présentation globale	ATOUTS	FAIBLESSES
1. Transition écologique	<p>En agissant "seulement" sur 2 leviers (résidentiel et transports), un potentiel de réduction de 35% des consommations d'énergie</p> <p>Production d'hydroélectricité importante (93% des consommations d'électricité du territoire)</p> <p>Potentiel réel de développement des autres sources d'énergie renouvelable (bois, photovoltaïque, éolien)</p> <p>Mobilisation citoyenne au travers de deux Centrales Villageoises.</p>	<p>Dépendance forte aux produits pétroliers actuellement (57% des consommation d'énergie)</p> <p>Patrimoine bâti ancien, composé essentiellement de maisons individuelles avec de très faibles performances énergétiques</p> <p>Contraintes environnementales limitant la taille des projets => besoin développer le nombre de projets ENR pour développer la production</p>
2. Mobilités	<p>Plusieurs collectifs et associations impliqués sur ces questions</p> <p>Axes de déplacement peu nombreux et donc peu d'aménagements et services à mettre en place pour couvrir une part importante des déplacements</p> <p>Travail de diversification des solutions de mobilité engagé ex: réseau recharge VE</p> <p>Gares TER en périphérie du territoire</p> <p>Département et autres partenaires mobilisés sur élaboration schéma directeur cyclable.</p>	<p>Extrême dépendance aux produits pétroliers et à la voiture individuelle</p> <p>Offre alternative à la voiture individuelle sommaire</p> <p>Distances intervillages parfois importantes et habitat dispersé</p> <p>Des infrastructures cyclables inexistantes</p> <p>Plus de 60% des habitants travaillent dans une autre commune que leur lieu de résidence</p>
3. Accès aux services publics et aux soins	<p>Nombreux et divers services publics présents (enseignement, sanitaire et santé, social, sportifs et culturels) selon une répartition organisée à partir des centralités de St Jean en Royans (pôle de services intermédiaires) et La Chapelle en Vercors en lien avec le tourisme.</p> <p>Présence des services départementaux délocalisés soit de manière pérenne soit par le biais de permanences ponctuelles (CAF, CPAM, MSA, ADIL, CMS...).</p>	<p>L'accès difficile à certains équipements (relief, desserte, éloignement en zone peu dense, faible desserte en service de transport public régulier).</p> <p>Difficultés en termes de mobilité soit d'inclusion numérique. Les temps d'accès aux services publics supérieurs (culture et santé), extérieurs au territoire, sont importants.</p>

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

La Préfète de la Drôme, la présidente du Conseil Départemental de la Drôme et le Président de la Communauté de Communes du Royans Vercors



	<p>La présence des deux Espaces France Service couplés au déploiement de la fibre optique sont des facteurs de facilité d'accès aux services publics et d'accès aux droits.</p>	
4. Développement économique et attractivité	<p>Dynamisme entrepreneurial et un rythme soutenu de créations d'entreprises</p> <p>Présence de filières de qualités emblématiques et identitaires du territoire : agro-alimentaire et agricole bois, médico-sociale tourisme.</p> <p>Reconnaissance de la qualité des produits fermiers par les habitants</p> <p>Une économie présente indispensable au maintien des liens sociaux et à la vitalité des coeurs de village</p> <p>Une histoire et une culture touristique notamment sur le secteur du plateau</p> <p>La pérennité de l'activité touristique élément fort de l'attractivité et de la dynamique économique locale</p> <p>Des ressources nombreuses : environnement, patrimoine, histoire... sources de diversification touristique :</p> <p>Des partenaires nombreux : PNRV, ADT, CD26 (ENS, Stations...)</p>	<p>Foncier économique en inadéquation avec les besoins des entreprises.</p> <p>Des filières manquantes pour répondre aux besoins alimentaires des habitants : fruits, légumes, volailles, porcs et légumineuses</p> <p>Difficulté de recrutement sur filière médico-sociale</p> <p>Ressource bois local insuffisamment exploitée</p> <p>Des problématiques de vacances de locaux ; Pouvoir d'achat des habitants inférieur à la moyenne régionale</p> <p>Commercialisation massive des productions hors du territoire et importation du même type de denrées sur le territoire</p> <p>Une économie présente indispensable de la clientèle touristique</p> <p>Une offre d'hébergement touristique en capacité et en qualification insuffisante : qualification de l'offre professionnalisation des acteurs</p> <p>Des organisations à réadapter, culture partagée de l'accueil</p>
5. Logement & patrimoine	<p>Un parc locatif de 30 % des résidences principales, concentré dans les bourgs structurants, un parc social public, privé ou communal important,</p> <p>Soutien des opérateurs privés et sociaux sur une production adaptée favorisant la diversification.</p> <p>Une reprise de la dynamique de rénovation notamment énergétique avec une filière de la rénovation énergétique en mouvement (SPPEH et DOREMI)</p>	<p>Une production de logement insuffisante et peu diversifiée en type,</p> <p>consommation foncière importante,</p> <p>marché peu dynamique (le marché échoit aux particuliers qui construisent pour eux-mêmes, et aux constructeurs de maisons individuelles) ou sous influence territoires voisins,</p> <p>L'accession à la propriété fait peu appel au PTZ neuf : 8 prêts accordés entre 2012 et 2015.</p> <p>Une vacance de logement élevée sur bourg</p>

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

La Préfète de la Drôme, la présidente du Conseil Départemental de la Drôme et le Président de la Communauté de Communes du Royans Vercors



		<p>centre,</p> <p>un fort taux de plus de 20 % de résidences secondaires (50% sur le plateau)</p> <p>Pas de diagnostic global et énergétique du patrimoine immobilier des communes et de l'EPCI</p>
6. Eau et assainissement	<p>Une implication technique forte de la CCRV sur le territoire au travers des prestations de service.</p> <p>Ressource en eau conséquente, château d'eau des territoires de plaine.</p>	<p>Des coûts du service très hétérogènes sur le territoire.</p> <p>Un taux d'ANC non conformes trop élevé (54%) sur un domaine karstique fragile.</p> <p>Des réseaux d'eaux usées à revoir qui pénalisent le fonctionnement des STEP.</p> <p>Ressource en eau très fragile (karst).</p>

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

La Préfète de la Drôme, la présidente du Conseil Départemental de la Drôme et le Président de la Communauté de Communes du Royans Vercors



3. PROJET DE TERRITOIRE

Description du projet de territoire s'il est réalisé, ou des étapes en cours s'il est en train d'être réalisé.

Le projet de territoire constitue, pour un grand nombre de collectivités locales et leurs groupements, un cadre pluriannuel et concerté dans lequel inscrire leur action. Il peut être vu comme une feuille de route à plus ou moins long terme : plan de mandat communautaire, feuille de route opérationnelle à moyen terme ou document prospectif à plus long terme. Incrire dans cette partie les axes structurants du projet de territoire : grandes ambitions, les principaux enjeux de développement auxquels le territoire devra répondre, objectifs pluriannuels, etc.

L'intercommunalité du Royans Vercors est une jeune intercommunalité issue d'une fusion au 1er janvier 2017 avec un fort renouvellement de ses instances à la suite des élections municipales de 2020 avec plus de 50% de nouveaux conseillers communautaires. A ce jour, l'intercommunalité n'a pas engagé formellement l'élaboration d'un projet territorial global et transversal structurant la stratégie et l'action communautaire.

Néanmoins, les statuts de la CCRV structurent les compétences à mettre en œuvre, à ce titre des travaux ont été menés permettant de définir et d'organiser différents champs d'action :

- Le pôle culturel structure son action avec des programmes de Lecture Publique (CTL) et Éducation Artistique et Culturelle (CTEAC). Le premier permettant le renforcement des médiathèques et leur mise en réseau, le second assurant la coordination des acteurs culturels et la mise en place d'expérimentation.
- Le pôle économie dans son volet agricole a élaboré un Projet Alimentaire Territorial (PAT) pour mettre l'alimentation de qualité au centre du développement durable du territoire. Les enjeux sont de renforcer la filière agricole, développer l'économie de proximité, générer une dynamique citoyenne autour de l'alimentation, autour d'un enjeu de santé publique.
- Le pôle tourisme a inscrit La réalisation d'un schéma directeur du tourisme en Royans Vercors au POIA3 de l'espace valléen Vercors porté par le PNRV.
- Le pôle social organise son action au travers de la Convention Territoriale Globale (CTG) qui a arrêté un cadre commun, une stratégie politique et une ambition d'investissement social partagée pour une intervention sociale efficiente et équitable. La CTG s'articule autour de l'accès aux droits et l'inclusion numérique, les services petite enfance, des liens sociaux forts intergénérationnels et les logements adaptés et accessibles.
- Un contrat de transition écologique (CTE) est également mis en œuvre autour de 22 actions sur les mobilités, les réductions énergétiques s'appuyant sur la mise en place du Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH), les productions alimentaires locales et la protection de l'environnement.
- Après que la candidature de l'EPCI et des deux communes bourgs centres ait été retenue, le territoire élabore la première phase de sa convention au profit du programme "Petites Villes de Demain" qui débutera en janvier 2022 au profit de la redynamisation des centralités qui est un autre point d'appui à la stratégie territoriale.
- En lien avec le PNR du Vercors lors de la révision de sa charte, l'EPCI a structuré sa démarche de planification, en effet en l'absence d'une couverture par un SCOT, la charte du PNRV est un élément structurant de la planification intercommunale à laquelle viendra s'adosser un futur PLUi.

Le choix de l'exécutif communautaire a été de mettre à profit la première année du mandat pour faire connaître les compétences, l'action et l'organisation communautaire. Cette démarche est doublée par un audit des services et un travail de prospective budgétaire qui sont en cours. L'ensemble des éléments devant servir d'aide à la décision pour définir le projet de mandat communautaire.

L'intercommunalité du Royans Vercors porte des initiatives et structure ses interventions comme le démontrent les différentes politiques thématiques décrites. La mise en place du CRTE offre l'opportunité de venir établir le projet de territoire reprenant et articulant les différentes démarches déjà initiées par l'EPCI. Le projet de territoire aura également et notamment à établir la stratégie dans les domaines économiques et les politiques d'aménagement du territoire.

L'élaboration du projet de territoire pourra s'organiser avec l'appui de l'ingénierie mobilisée par le biais de l'ANCT sur la période de février à juillet 2022 venant ainsi préparer la prochaine révision de la convention du CRTE et repositionner, autant que de besoin, le programme d'actions qui en découle.

III. Actions.

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

La Préfète de la Drôme, la présidente du Conseil Départemental de la Drôme et le Président de la Communauté de Communes du Royans Vercors



TRANSITION ÉCOLOGIQUE

(énergie et climat, traitement des déchets / économie circulaire, agriculture et alimentation locale, actions en matière de biodiversité, lutte contre l'artificialisation des sols ...)

CRTE Royans-Vercors 2021

Projets communaux / St Jean en Royans

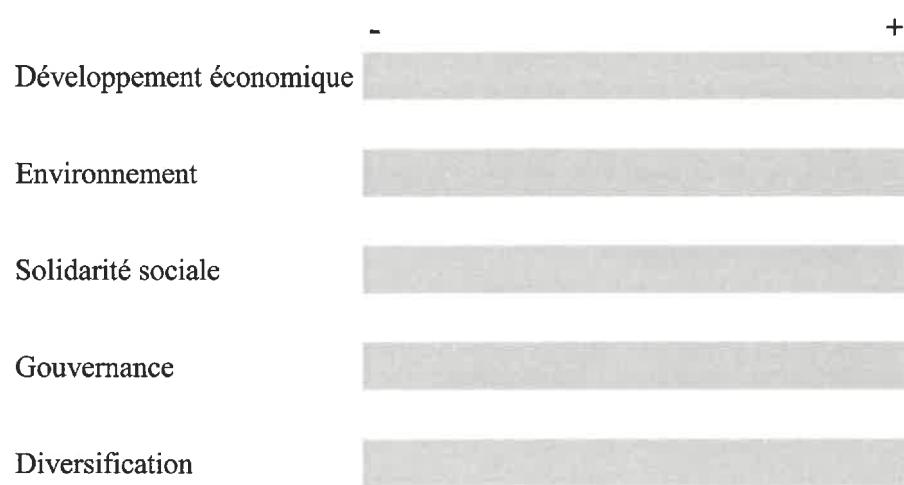
Nom de l'action	AMENAGEMENT CYCLABLE AVENUE DES PIONNIERS DU VERCORS	
Maître d'ouvrage	COMMUNE SAINT-JEAN-EN-ROYANS	
Information synthèse de l'action	Programme de réaménagement de l'espace public favorisant les modes de déplacements doux, le réaménagement de la voirie consistera à la mise en place d'une chaussée centrale à voie banalisée et la mise en place de cheminements piétonniers.	
Objectif de l'action	<p>Le réaménagement de l'entrée Nord de la commune intègre un programme d'investissement global à l'échelle de la commune. Cette action s'inscrit dans les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • limiter la vitesse des véhicules motorisés, • réduire les nuisances, • sécuriser et développer les cheminements doux, • faciliter l'accès aux cheminements doux à l'hyper centre, • renforcer la qualité d'accueil et l'image de la commune. 	
Période de mise en œuvre	<p>date prévisionnelle de début des travaux : janvier 2022</p> <p>date prévisionnelle de fin des travaux juin 2022</p>	
Profil de l'opération	Étude de faisabilité	
	Investissement	X
	Ingénierie	
Thématiques concernées	1. Transition écologique	X
	2. Mobilités	X
	3. Accès aux services publics et aux soins	
	4. Développement économique et attractivité	X
	5. Logement & patrimoine	
	6. Eau et assainissement	
Périmètre de mise en œuvre	Communal	X
	Intercommunal	

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

La Préfète de la Drôme, la présidente du Conseil Départemental de la Drôme et le Président de la Communauté de Communes du Royans Vercors



	Inter-communautaire (concerne plus d'une Communauté de communes)	
	Action mise en œuvre en collaboration avec d'autres territoires ou organismes départementaux, régionaux, inter-régionaux	
Estimatif budgétaire global de l'action / financements pré-identifiés	Estimatif Département	191 800€ 15 425 € (accordée)



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

La Préfète de la Drôme, la présidente du Conseil Départemental de la Drôme et le Président de la Communauté de Communes du Royans Vercors



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ATTRACTIVITÉ

CRTE Royans-Vercors 2021

Projets communaux / intercommunaux

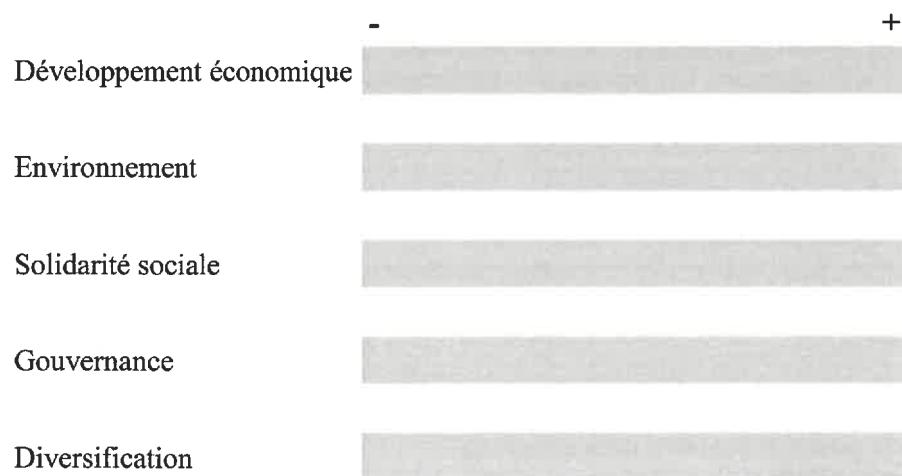
Nom de l'action	Aménagement d'une zone artisanale sur une ancienne friche industrielle	
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Royans Vercors	
Information synthèse de l'action	<p>La Communauté de Communes du Royans Vercors dispose de 8 zones d'activités économiques, aujourd'hui entièrement pleines.</p> <p>Compte tenu du contexte actuel où l'équilibre entre développement économique et consommation d'espace doit être privilégié, la communauté de Communes, afin de faire face à la pénurie de terrains dédiés à l'accueil d'activités économiques, a ciblé prioritairement les gisements déjà urbanisés ou inscrits en zone AU.</p> <p>La parcelle AC 182, située sur la commune de Ste Eulalie en Royans, dont la commune est actuellement propriétaire, est un gisement qui a accueilli les établissements Rondin jusqu'en 2004. Le démantèlement et le désamiantage sont intervenus en 2010.</p> <p>La Communauté de Communes se portera acquéreur de la parcelle lorsque le permis d'aménager aura été obtenu, avec l'accord de la mairie (un compromis de vente a été signé le 16 septembre 2021).</p> <p>Le projet d'aménagement de cette zone d'activité, d'une surface de 6 223 m², doit permettre la création de 4 à 5 lots, à vocation essentiellement artisanale. La collectivité a déjà été sollicitée par plusieurs entrepreneurs qui ont manifesté leur intérêt pour cette future zone d'activité.</p> <p>La communauté de communes se fera accompagner par un bureau d'étude spécialisé dans les domaines de l'urbanisme et de l'aménagement. Les travaux d'aménagement ont été estimés à environ 100 000 €.</p>	
Objectif de l'action	Répondre au besoin d'accueil de nouvelles activités économiques en limitant la consommation de l'espace	
Période de mise en œuvre	<p>Septembre 2021</p> <p>Décembre 2022</p>	
Profil de l'opération	<p>Étude de faisabilité : repérage du gisement concerné dans l'étude de gisements réalisée par l'EPORA en 2017</p> <p>Investissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Acquisition foncière - Travaux d'aménagement <p>Ingénierie : relevé topo, bornage, dossier de permis d'aménager + mission de maîtrise d'œuvre</p>	
Thématiques concernées	1. Transition écologique	X

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

La Préfète de la Drôme, la présidente du Conseil Départemental de la Drôme et le Président de la Communauté de Communes du Royans Vercors



	2. Mobilités	
	3. Accès aux services publics et aux soins	
	4. Développement économique et attractivité	X
	5. Logement & patrimoine	
	6. Eau et assainissement	
Périmètre de mise en œuvre	Intercommunal	
Estimatif budgétaire global de l'action / financements pré-identifiés	<p>Estimatif budgétaire : 149 392 €</p> <ul style="list-style-type: none"> - Acquisition foncière : 24 892 € - Frais de notaire : 2 500 € - Bureau d'étude : 12 000 € - Maîtrise d'œuvre : 10 000 € - Travaux d'aménagement : 100 000 € (estimation) <p>Financements pré-identifiés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Département : 25 000 € - DREAL recyclage fonciers : 15 000 € - Autofinancement : 30 000 € 	



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

La Préfète de la Drôme, la présidente du Conseil Départemental de la Drôme et le Président de la Communauté de Communes du Royans Vercors



Fiche modèle inventaire projet/action CRTE 2020 / CCRVCRTE Royans-Vercors 2021

Projets communaux

Nom de l'action	Espace Vassivain- Réaménagements des espaces Publics	
Maître d'ouvrage	Commune de Vassieux-en-Vercors	
Information synthèse de l'action	Restructuration de l'espace urbain (l'éclairage urbain, gestion de l'eau, création de liaisons piétonnes) et renforcement des équipements	
Objectif de l'action	Renforcer l'attractivité du village notamment par la restructuration des espaces publics, le réaménagement d'un cœur de village de qualité et par le renforcement de l'offre d'équipements sportifs. 1 ^{ère} tranche du projet : traversées du village et aménagements des espaces sportifs	
Période de mise en œuvre	date prévisionnelle de début : 2022 date prévisionnelle de fin : fin 2023	
Profil de l'opération	Étude de faisabilité	
	Investissement	X
	Ingénierie	
Thématiques concernées	1. Transition écologique	X
	2. Mobilités	X
	3. Accès aux services publics et aux soins	
	4. Développement économique et attractivité	X
	5. Logement & patrimoine	X
	6. Eau et assainissement	X
Périmètre de mise en œuvre	Communal	X
	Intercommunal	
	Inter-communautaire (concerne plus d'une Communauté de communes)	
	Action mise en œuvre en collaboration avec d'autres territoires ou organismes départementaux, régionaux, inter-régionaux	
Estimatif budgétaire global de l'action / financements pré-identifiés		Montant estimatif des travaux : 1 400 000€

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

La Préfète de la Drôme, la présidente du Conseil Départemental de la Drôme et le Président de la Communauté de Communes du Royans Vercors



Fiche modèle inventaire projet/action CRTE 2020 / CCRVCRTÉ Royans-Vercors 2021

Projets communaux

Nom de l'action	Les moulins de la Mûre à Vassieux-en-Vercors	
Maître d'ouvrage	Commune de Vassieux-en-Vercors	
Information synthèse de l'action	La commune de Vassieux-en-Vercors souhaite engager la réhabilitation des Moulins de la Mûre - une étude a été commandée par la commune, qui s'attache à proposer un programme de travaux visant à restaurer et mettre en valeur les deux moulins à vent de la Mure, situés sur la commune de Vassieux-en-Vercors.	
Objectif de l'action	<p>Rénovation patrimoniale des deux moulins</p> <p>Si l'enjeu majeur du projet de réhabilitation des moulins de la Mûre est patrimonial, l'impact touristique de ce projet sera immédiat. Il viendra en effet compléter l'offre mémorielle déjà proposée à Vassieux à travers le Musée de la Préhistoire, le Mémorial et le Musée de la Résistance, en abordant une époque plus méconnue de l'histoire de Vassieux et du Vercors. La reconstitution d'un moulin opérationnel dotée d'ailes aura également une dimension pédagogique forte à travers l'utilisation de la puissance éolienne et de la production électrique générée par l'aérogénérateur. Enfin, le projet traduit la volonté forte de redonner à ce vestige la silhouette caractéristique d'un moulin « dans le grand paysage » comme un signal fort, un appel à la découverte (Vue dominante sur le village de Vassieux jusqu'à son extrémité sud et sur la chaîne du Veymont à l'Est). Plus encore qu'aujourd'hui, il deviendra alors un visuel puissant pour l'identité communale et une silhouette attractive pour les supports de communication touristique.</p>	
Période de mise en œuvre	<p>date prévisionnelle de début :</p> <p>Etude 2021-2022</p> <p>Opération rénovation 2024/2026</p> <p>date prévisionnelle de fin : 2026</p>	
Profil de l'opération	Étude de faisabilité	
	Investissement	X
	Ingénierie	
Thématiques concernées	<p>1. Transition écologique</p> <p>2. Mobilités</p> <p>3. Accès aux services publics et aux soins</p>	

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

La Préfète de la Drôme, la présidente du Conseil Départemental de la Drôme et le Président de la Communauté de Communes du Royans Vercors



	4. Développement économique et attractivité	X
	5. Logement & patrimoine	X
	6. Eau et assainissement	
	Communal	X
Périmètre de mise en œuvre	Intercommunal	
	Inter-communautaire (concerne plus d'une Communauté de communes)	
	Action mise en œuvre en collaboration avec d'autres territoires ou organismes départementaux, régionaux, inter-régionaux	Ce projet ambitieux de rénovation de ce patrimoine bâti intègre la participation de la DRAC- REGION – DEPARTEMENT DE LA DROME- PNRV via POIA
Estimatif budgétaire global de l'action / financements pré-identifiés		Montant estimatif des travaux : 625 000€

- +

Développement économique



Environnement



Solidarité sociale



Gouvernance



Diversification



CRTE Royans-Vercors 2021

Projets communaux Saint Julien en Vercors

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

La Préfète de la Drôme, la présidente du Conseil Départemental de la Drôme et le Président de la Communauté de Communes du Royans Vercors



Nom de l'action	Aménagement du centre Bourg - réhabilitation de la grange Marcon -création d'un réseau de chaleur	
Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Julien en Vercors	
Information synthèse de l'action	Rénovation du bâtiment de la grange Marcon (installation de l'agence postale et de la mairie, entre autres), aménagement de terrains publics et création de logements, création d'un réseau de chaleur pour le bâtiment réhabilité et les bâtiments communaux	
Objectif de l'action	Redynamiser le Centre bourg	
Période de mise en œuvre	date prévisionnelle de début : 2022 date prévisionnelle de fin :	
Profil de l'opération	Étude de faisabilité	En cours
	Investissement	X
	Ingénierie	X
Thématisques concernées	1. Transition écologique	X
	2. Mobilités	
	3. Accès aux services publics et aux soins	
	4. Développement économique et attractivité	X
	5. Logement & patrimoine	X
	6. Eau et assainissement	
Périmètre de mise en œuvre	Communal	X
	Intercommunal	
	Inter-communautaire (concerne plus d'une Communauté de communes)	
	Action mise en œuvre en collaboration avec d'autres territoires ou organismes départementaux, régionaux, inter-régionaux	
Estimatif budgétaire global de l'action / financements pré-identifiés	1 471 200€ HT (estimatif d'avril 2020) Travaux de restructuration grange: 664 000€ HT Aménagement des espaces: 339 680€ HT Réseau de chaleur : 101.500 € HT Chaufferie collective...: 366.000 € HT	

-

+

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

La Préfète de la Drôme, la présidente du Conseil Départemental de la Drôme et le Président de la Communauté de Communes du Royans Vercors



Développement économique

Environnement

Solidarité sociale

Gouvernance

Diversification

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

La Préfète de la Drôme, la présidente du Conseil Départemental de la Drôme et le Président de la Communauté de Communes du Royans Vercors



Fiche modèle inventaire projet/action CRTE 2020 / CCRVCRTÉ Royans-Vercors 2021

Projets communaux

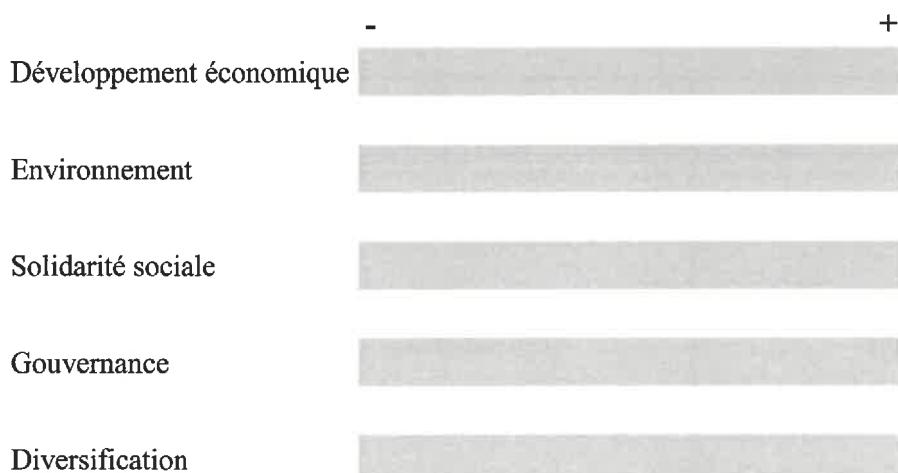
Nom de l'action	Le château de St Nazaire en Royans	
Maître d'ouvrage	Commune de St Nazaire en Royans / CC Royans Vercors	
Information synthèse de l'action	<p>La commune de St Nazaire a souhaité par le biais de l'EPORA faire l'acquisition d'une friche jouxtant le centre du village en bord de la Bourne. La situation de ce tènement foncier et la présence d'une ancienne maison bourgeoise permet à la commune de venir envisager une nouvelle structuration et organisation des services aux publics : nouveau positionnement des services de la mairie, relocalisation de l'école élémentaire, création d'une médiathèque, développement de service aux entreprises, espace aux habitants, espace santé,</p>	
Objectif de l'action	<p>La démographie de la commune de St Nazaire en Royans s'est développée durant les 30 dernières années, développement qui nécessite de revoir la structuration, l'organisation et la proposition de nouveaux services en phase avec les besoins de la population. Ce projet transversal conduit dans le cœur de St Nazaire en Royans a pour objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'apporter une meilleure qualité et de nouveaux services aux habitants, • restructurer l'organisation de la vie locale et l'accès aux services en proximité facilitant leur accès par les déplacements doux et des cheminements dédiés, • dynamiser la vie locale, renforcer le lien social, • renforcer l'attractivité de la commune. 	
Période de mise en œuvre	<p>date prévisionnelle de début : Etude 2022/2023 Opération rénovation construction 2024/2026</p> <p>date prévisionnelle de fin : 2026</p>	
Profil de l'opération	Étude de faisabilité	X
	Investissement	X
	Ingénierie	
Thématiques concernées	1. Transition écologique	X
	2. Mobilités	
	3. Accès aux services publics et aux soins	X
	4. Développement économique et attractivité	X
	5. Logement & patrimoine	
	6. Eau et assainissement	

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

La Préfète de la Drôme, la présidente du Conseil Départemental de la Drôme et le Président de la Communauté de Communes du Royans Vercors



Périmètre de mise en œuvre	Communal	X
	Intercommunal	
	Inter-communautaire (concerne plus d'une Communauté de communes)	
	Action mise en œuvre en collaboration avec d'autres territoires ou organismes départementaux, régionaux, inter-régionaux	
Estimatif budgétaire global de l'action / financements pré-identifiés		<p>La construction de l'espace de santé sur la parcelle de l'actuelle chaufferie : si on part sur une base d'un espace de 295 m² à 1800 euros HT/m² = 531 000 euros HT</p> <p>La transformation du château en tiers lieux : 1152 m² à 2000 euros HT/m² = 2 304 000 HT</p>



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

La Préfète de la Drôme, la présidente du Conseil Départemental de la Drôme et le Président de la Communauté de Communes du Royans Vercors



LOGEMENT ET PATRIMOINE

CRTE Royans-Vercors 2021

Projets communaux

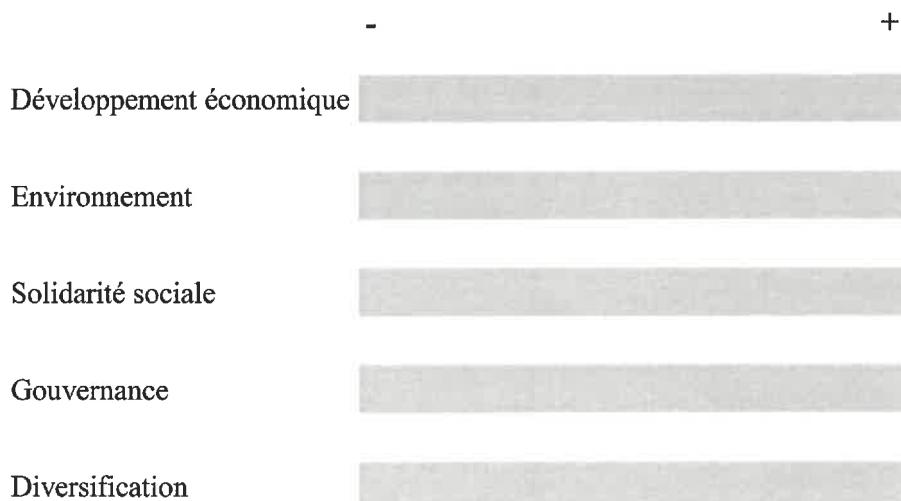
Nom de l'action	RÉHABILITATION ET EXTENSION SALLE DES FÊTES	
Maître d'ouvrage	COMMUNE DE LA CHAPELLE	
Information synthèse de l'action	Réhabilitation de la salle des fêtes comportant la rénovation thermique du bâtiment, l'amélioration de l'espace scénique et la modification de l'espace d'accueil – bar	
Objectif de l'action	RÉNOVATION DE LA SALLE DES FÊTES COMMUNALES	
Période de mise en œuvre	date prévisionnelle de début : Début 2022 date prévisionnelle de fin : 2023	
Profil de l'opération	Étude de faisabilité	
	Investissement	
	Ingénierie	
Thématiques concernées	1. Transition écologique	Rénovation thermique du patrimoine
	2. Mobilités	
	3. Accès aux services publics et aux soins	
	4. Développement économique et attractivité	Amélioration des conditions d'accueil des spectacles et des séances de cinéma sur le territoire – rénovation d'une infrastructure centrale en termes d'animation, d'accès à la culture, de rencontres et d'échanges
	5. Logement & patrimoine	Entretien du patrimoine
	6. Eau et assainissement	

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

La Préfète de la Drôme, la présidente du Conseil Départemental de la Drôme et le Président de la Communauté de Communes du Royans Vercors



Périmètre de mise en œuvre	Communal	X
	Intercommunal	X (impact positif sur les communes environnantes)
	Inter-communautaire (concerne plus d'une Communauté de communes)	
	Action mise en œuvre en collaboration avec d'autres territoires ou organismes départementaux, régionaux, inter-régionaux	
Estimatif budgétaire global de l'action / financements pré identifiés		En cours de chiffrage par le maître d'œuvre : 1ere estimation = 704 K€



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

La Préfète de la Drôme, la présidente du Conseil Départemental de la Drôme et le Président de la Communauté de Communes du Royans Vercors



EAU ET ASSAINISSEMENT

CRTE Royans-Vercors 2021

Projets communaux Saint Julien en Vercors

Nom de l'action	Schémas directeurs alimentation en eau potable, de défense extérieure contre l'incendie et d'assainissement	
Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Julien en Vercors	
Information synthèse de l'action	Diagnostic des ouvrages, disposer d'un outil de gestion et planifier des investissements sur les 10 20 ans	
Objectif de l'action	Avoir une connaissance et un diagnostic complets des ouvrages et des réseaux, qui permettront de réaliser les travaux indispensables au bon fonctionnement de ceux-ci.	
Période de mise en œuvre	<p>date prévisionnelle de début : 2021</p> <p>date prévisionnelle de fin :</p>	
Profil de l'opération	Étude de faisabilité	Appel d'offre lancé le 7 mai pour recrutement du bureau d'étude marché de prestations intellectuelles pour établissement des 3 schémas directeurs
	Investissement	
	Ingénierie	
Thématiques concernées	1. Transition écologique	
	2. Mobilités	
	3. Accès aux services publics et aux soins	
	4. Développement économique et attractivité	
	5. Logement & patrimoine	
	6. Eau et assainissement	X
Périmètre de mise en œuvre	Communal	X
	Intercommunal	
	Inter-communautaire (concerne plus d'une Communauté de communes)	

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

La Préfète de la Drôme, la présidente du Conseil Départemental de la Drôme et le Président de la Communauté de Communes du Royans Vercors



	Action mise en œuvre en collaboration avec d'autres territoires ou organismes départementaux, régionaux, inter-régionaux	Mise en œuvre avec le département de la Drôme
Estimatif budgétaire global de l'action / financements pré-identifiés		Estimatif global 91 200€

- +

Développement économique



Environnement



Solidarité sociale



Gouvernance



Diversification



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

La Préfète de la Drôme, la présidente du Conseil Départemental de la Drôme et le Président de la Communauté de Communes du Royans Vercors



Fiche modèle inventaire projet/action CRTE 2020 / CCRVCRTÉ Royans-Vercors 2021

Projets communaux

Nom de l'action	Modernisation des réseaux d'eau	
Maître d'ouvrage	Commune de Vassieux-en-Vercors	
Information synthèse de l'action	Restructuration des réseaux d'eau	
Objectif de l'action	Améliorer la distribution de la ressource en eau. Suite à la réalisation du Schéma Directeur d'Eau Potable sur la commune, un programme de travaux a été établi qui comprend la reprise d'une partie du réseau (changement de 3.6 km de linéaire de conduite) travaux sur les réservoirs/ réhabilitation de captage...	
Période de mise en œuvre	Date prévisionnelle de début : 2022 date prévisionnelle de fin : 2036	
Profil de l'opération	Étude de faisabilité	
	Investissement	X
	Ingénierie	
Thématiques concernées	1. Transition écologique	
	2. Mobilités	
	3. Accès aux services publics et aux soins	
	4. Développement économique et attractivité	
	5. Logement & patrimoine	
	6. Eau et assainissement	X
Périmètre de mise en œuvre	Communal	X
	Intercommunal	
	Intercommunautaire (concerne plus d'une Communauté de communes)	
	Action mise en œuvre en collaboration avec d'autres territoires ou organismes départementaux, régionaux, inter-régionaux	
Estimatif budgétaire global de l'action / financements pré-identifiés		Montant estimatif des travaux : 600 000 €

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

La Préfète de la Drôme, la présidente du Conseil Départemental de la Drôme et le Président de la Communauté de Communes du Royans Vercors



Fiche modèle inventaire projet/action CRTE 2020 / CCRVCRTE Royans-Vercors 2021

Projets communaux

Nom de l'action	Extension des réseaux d'assainissement collectif	
Maître d'ouvrage	Commune d'Oriol en Royans-en-Vercors	
Information synthèse de l'action	Raccordement des quartiers des Didiers et de Toté	
Objectif de l'action	Réduire la pollution des rejets d'eau usées	
Période de mise en œuvre	Date prévisionnelle de début : Mai 2022 date prévisionnelle de fin : Mai 2023	
Profil de l'opération	Étude de faisabilité Investissement Ingénierie	X
Thématiques concernées	1. Transition écologique 2. Mobilités 3. Accès aux services publics et aux soins 4. Développement économique et attractivité 5. Logement & patrimoine 6. Eau et assainissement	X
Périmètre de mise en œuvre	Communal Intercommunal Intercommunautaire (concerne plus d'une Communauté de communes) Action mise en œuvre en collaboration avec d'autres territoires ou organismes départementaux, régionaux, inter-régionaux	X
Estimatif budgétaire global de l'action / financements pré-identifiés	Montant estimatif des travaux : 600 000 € Financements : Agence de l'eau (30 à 50 %) CD 26 (30 à 50 %)	

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

La Préfète de la Drôme, la présidente du Conseil Départemental de la Drôme et le Président de la Communauté de Communes du Royans Vercors



IV. Protocole financier.

Le CRTE est accompagné d'un protocole financier annuel qui précise les contributions de l'État et des différents partenaires locaux dans la mise en œuvre de ces actions.

		Financement État	Financement EPCI	Financement Conseil départemental	Financement Conseil régional	Autres financements

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

La Préfète de la Drôme, la présidente du Conseil Départemental de la Drôme et le Président de la Communauté de Communes du Royans Vercors



Fait à St Jean en Royans, le 28 janvier 2022

Pierre Louis FILLET,
Président,
Communauté de communes
Royans Vercors



Marie Pierre MOUTON,
Présidente,
Conseil départemental
de La Drôme



Elodie DEGIOVANNI,

Préfète de La Drôme



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

La Préfète de la Drôme, la présidente du Conseil Départemental de la Drôme et le Président de la Communauté de Communes du Royans Vercors



Annexes

